



Termes de référence pour le recrutement d'un cabinet d'architecture dans le cadre de la réhabilitation des centres de santé pour le projet LUA60 et ITA57

L'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant restent des priorités absolues pour le Gouvernement du Mali et sont inscrites dans le PRODESS. Leur réalisation reste confrontée à plusieurs défis. Il s'agit entre autres de la faible disponibilité et la mauvaise répartition des ressources humaines qualifiées, notamment les sage-femmes, l'insuffisance d'équipements et de matériels de qualité et l'inadéquation et la vétusté de plusieurs infrastructures sanitaires.

Le ratio de professionnels de santé au niveau du Mali est de 2,16 pour 10 000, ce qui reste largement inférieur à la norme de 23 pour 10 000 habitants recommandée par l'OMS. À cette pénurie s'ajoute une répartition inégale avec environ 90% des sage-femmes localisées à Bamako et dans les capitales régionales. Le milieu rural, qui représente plus de 60% des femmes en âge de procréer, ne bénéficie que d'environ 10% des sage-femmes. Cette tendance est plus accentuée dans les zones humanitaires.

En plus de ces défis sous-jacents, la crise humanitaire et les conflits intercommunautaires récurrents impactent fortement la disponibilité et la continuité de l'offre des services de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Afin de contribuer à la résolution de ces défis et conformément à son mandat, l'UNFPA, dans le cadre de son programme de coopération avec le gouvernement de la République du Mali, implémente de manière synergique plusieurs projets complémentaires. Parmi ces projets je cite, le projet « *Autonomisation des Femmes dans la Santé : Renforcement et Promotion des Sage-femmes au Mali à travers la Formation Professionnelle continue et l'assurance du paquet essentiel complet de la Santé Sexuelle et Reproductive dans les zones vulnérables* » et « *Projet de renforcement de ; accès équitable aux services intégrés socio-sanitaires au Mali et au Sénégal pour les personnes vivant avec un handicap* ».

Ces projets bénéficient respectivement de l'appui financier du Grand-Duché du Luxembourg et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de l'Italie. Ils s'inscrivent dans l'objectif de réduction de la mortalité maternelle et, à long terme, d'éradication de la pauvreté extrême à travers le soutien au développement durable sur le plan économique, social et environnemental. Intervenant dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

Ces projets interviennent depuis 2023 à travers, entres autres :

- Assurer les droits et l'accès équitables, inclusif et intégrés aux services socio - sanitaires de qualité pour les femmes et filles et surtout les personnes en situation handicap ;

- Réhabiliter et/ou aménager plusieurs centres de santé afin de renforcer l'accès des femmes et les filles y compris les personnes handicapées.
- Renforcer les capacités des structures nationales de formation en sciences de la santé (publiques et privées) pour produire des ressources humaines en santé particulièrement les sages-femmes motivées, compétentes et disposées à servir en milieu rural ;
- Renforcer les capacités des femmes y compris les sages-femmes à assurer un leadership fort et à participer à la prise de décision en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs sont accrues.

Afin d'y parvenir, l'UNFPA prévoit de recruter un cabinet d'architecture pour procéder à l'évaluation des besoins de chacun des établissements de santé préalablement identifiés avec le concours des différentes Directions régionales de la santé. Les présents termes de référence sont rédigés pour fournir les orientations au recrutement d'un cabinet d'architecture pour l'évaluation des besoins et le suivi des travaux de réhabilitation/ aménagement.

Objectif

Procéder au recrutement d'un cabinet d'architecture pour l'évaluation des besoins et le suivi du processus de réhabilitation et d'aménagement des maternités des centres de santé d'ici le **30 mars 2025**.

Missions du cabinet :

- Evaluer les besoins en réhabilitation pour dix-neuf (19) maternités des régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou, Tombouctou, Gao et Kidal (voir la liste en annexe)
- Evaluer les besoins d'aménagement de huit (08) maternités des régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Bamako en vue de faciliter l'accès des femmes et filles handicapées aux services de santé maternelle et néonatale
- Evaluer les besoins de chaque centre pour une installation de dispositif d'énergie photovoltaïque.

Tâches :

- Effectuer des visites de sites pour identifier l'existant et dégager les gaps en faisant un parallèle avec les normes ;
- Profiter des visites des sites pour identifier les besoins pour une installation de dispositif d'éclairage solaire dans les centres ;
- Réaliser des entretiens avec les autorités sanitaires (médecins chef et ou le directeur de centre de santé communautaire, le représentant de l'ASACO) pour affiner l'analyse
- Effectuer le suivi régulier des différents processus de réhabilitation

Livrables :

- Un plan de démarrage avec chronogramme
- Rapport de mission de visite de sites
- Rapport d'évaluation des besoins/Gaps par site et par région avec estimation de coûts
- Produire des rapports mensuels de suivi des travaux de réhabilitation/aménagement

Critères de sélection et d'évaluation des offres

- Critères de notation : 40% technique, 30% expérience, 30% coût
- Les documents seront obligatoires pour les soumissionnaires : CV des experts, certificats, références, méthodologie,

Modalités contractuelles et suivi

- **Durée exacte du contrat : la prestation de services se fera en deux phases. Une première phase qui durera 1 mois. Cette phase consistera à faire l'évaluation des besoins de réhabilitation**
- La deuxième étape consistera à faire le suivi des travaux de réhabilitation et de réaménagement. La durée de cette phase dépendra de la durée des travaux de réhabilitation et ne doit pas excéder deux mois.

- **Modalités de paiement : paiement échelonné selon les livrables**

20% à la signature du contrat

20% au dépôt du plan de démarrage

20% au dépôt du rapport d'évaluation des besoins/Gaps par site et par région avec estimation de coûts

10% au dépôt du draft de rapport de suivi des travaux

10% au dépôt du rapport final de suivi des travaux

- **S supervision : le prestataire sera sous la supervision du spécialiste SRPF de l'UNFPA qui travaillera étroitement avec les opérations**

Imputation budgétaire :

COA :

MLI08SNM-ACTPUM04-LUA60-PU0074 : pour les 19 maternités

MLI08SNM-ACTPUM04-ITA57-PU0074 : pour les 8 maternités